

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 3–6 juin 2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2013/1/2

26 avril 2013

ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2013. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présentera au Conseil un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. *Rapports annuels*

➤ Rapport annuel sur les résultats de 2012

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 — Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2012 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

5. *Questions de politique générale*

a) Plan stratégique du PAM pour 2014-2017

Ce document, soumis au Conseil **pour approbation**, définit un cadre stratégique actualisé pour le PAM pour les cinq années à venir. Il tient compte des enseignements tirés et des contributions d'une large gamme de parties prenantes, dont le Conseil d'administration, les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et les membres du personnel du PAM en poste de par le monde. Il prend également en compte les résultats de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2008-2013, ainsi que les constatations issues d'une étude des tendances mondiales en matière de sécurité alimentaire. Il est harmonisé avec les cycles de planification des autres organismes, conformément aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, et il prend en compte la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome.

b) Stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013–2017)

Comme suite à la parution du rapport succinct de l'évaluation de la stratégie du PAM de 2008 en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (WFP/EB.2/2012/6-A), qui concluait que, si le PAM avait atteint les principaux buts énoncés dans la stratégie, l'environnement dans lequel il nouait des partenariats avait évolué, une version révisée de la stratégie est soumise **pour approbation** au Conseil. Cette stratégie établit une distinction plus claire entre partenariats avec le secteur privé et mobilisation de fonds, et contient une recommandation relative à la mobilisation de fonds auprès du grand public et un examen des dispositions financières visant à appuyer les efforts faits par le PAM pour que les donateurs du secteur privé s'engagent à ses côtés. La stratégie révisée respecte les principes énoncés dans le document intitulé "Une structure organisationnelle adaptée à la mission du PAM" et est conforme au nouveau Plan stratégique.

c) Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire *

Ce document, soumis **pour information**, fait le point sur le rôle joué par le PAM dans le système multilatéral d'aide humanitaire et sur les toutes dernières réformes entreprises au sein du Comité permanent interorganisations en vue de renforcer la coordination des modules d'action groupée, la conduite des opérations et la responsabilisation en matière d'action humanitaire, alors que les difficultés et les situations d'urgence se multiplient et sont de plus en plus complexes.

d) Point sur les activités du PAM dans le domaine de la lutte contre le VIH et le sida *

Le rapport annuel sur les activités menées en rapport avec le VIH et le sida, soumis **pour information**, fait le point sur l'application de la nouvelle politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (adoptée à la deuxième session ordinaire de 2010), sur fond de poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il présentera également une synthèse des succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions touchant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

e) Point sur la politique du PAM en matière de nutrition *

Comme convenu avec le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012, tous les deux ans à compter de 2013, le Secrétariat communique au Conseil, à sa session annuelle, un point sur la politique en matière de nutrition. Dans ce document soumis **pour information**, le Secrétariat fait le point sur les principaux thèmes retenus et précise l'action menée par le PAM aux niveaux mondial et national pour mettre en œuvre la politique qu'il a adoptée en 2012; il fait également le point sur le financement et les principales questions concernant les futures orientations.

f) Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM *

À sa session annuelle de 2012, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui rendre compte tous les ans de la mise en œuvre de son cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Ce cadre, qui comprend des normes minimales, est pleinement conforme au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et à ses indicateurs de performance. Le rapport annuel renseignera donc sur les progrès accomplis au regard des critères de référence arrêtés

pour les deux cadres. Il offrira une vue d'ensemble des réalisations, des possibilités et des difficultés. Ce document est soumis **pour information**.

6. ***Ressources, questions financières et budgétaires***

a) Comptes annuels vérifiés de 2012

Les Comptes annuels vérifiés, soumis au Conseil **pour approbation**, présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2012. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

b) Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner/reconduire dans leurs fonctions deux membres du Comité d'audit

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, d'un document sur la désignation de deux de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des membres du Comité d'audit devant être nommés en 2014.

Il est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Examen de l'article 9.2 du Règlement financier – Échéancier du Plan de gestion

Aux termes de l'article 9.2 du Règlement financier du PAM, le projet de Plan de gestion doit être transmis aux membres du Conseil au moins 60 jours avant la session. Le Comité financier de la FAO et le CCQAB ont tous deux recommandé de réduire le délai à respecter pour la transmission du projet de Plan de gestion. Un document sur la question sera soumis au Conseil **pour approbation**.

d) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Ce rapport annuel du Comité d'audit, qui est soumis **pour examen**, décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et Note de la Directrice exécutive

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport couvre la période allant de janvier à décembre 2012; il étudie, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offre un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document et la Note de la Directrice exécutive sont soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Rapport du Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants et réponse de la direction du PAM

Ce rapport présente les résultats de l'examen effectué par le Commissaire aux comptes sur la collaboration avec les partenaires coopérants.

La collaboration et les partenariats entre le PAM et des ONG et des entités gouvernementales sont bénéfiques, et indispensables dans les pays où l'infrastructure est insuffisante et les moyens administratifs des pouvoirs publics faibles. En travaillant avec des partenaires coopérants, le PAM crée une synergie permettant d'instaurer de solides relations au niveau local en vue d'assurer la pérennité de ses interventions. Ce rapport d'audit présentera les résultats de l'examen par le Commissaire aux comptes de la mise en œuvre des directives relatives à la sélection des partenaires coopérants; le but est d'estimer si le risque de non-respect de ces directives s'agissant de sélectionner et de fidéliser les partenaires pourrait empêcher d'atteindre les objectifs des programmes. Le document et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qui y figurent sont soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport du Commissaire aux comptes sur l'utilisation des transferts monétaires et des bons et réponse de la direction du PAM

Ce rapport présente les résultats de l'audit de l'utilisation des transferts monétaires et des bons.

Depuis 2008, la part des transferts monétaires et des bons dans l'assistance alimentaire fournie par le PAM ne cesse de progresser. D'un montant de 5 millions de dollars en 2008, ces transferts devaient nettement augmenter en 2012 et au-delà. Le PAM a adopté une politique et un cadre de responsabilité pour les transferts monétaires et les bons et devait en 2012 lancer à titre expérimental des solutions informatiques normalisées pour qu'il soit possible de répondre aux besoins recensés avec plus de souplesse, de renforcer les marchés locaux, et de permettre aux bénéficiaires de prendre les décisions et de choisir eux-mêmes ce dont ils ont le plus besoin, le but étant de raccourcir les délais d'intervention. Ce rapport d'audit évaluera l'adéquation et la mise en œuvre des contrôles internes applicables à ces transferts dans le but d'en maximiser les effets bénéfiques. Le document et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qui y figurent sont soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Le rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Point sur les Règles de gestion financière*

En application de l'article 2.2 du Règlement financier, le Conseil est saisi, **pour information**, d'un point sur lesdites règles.

Il est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

j) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil **pour information**. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

k) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2012)*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un rapport sur le recours au préfinancement, notamment au Compte d'intervention immédiate et au mécanisme de financement anticipé, y compris le mécanisme d'achat anticipé. Ce rapport couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

7. *Rapports d'évaluation*

a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2012 et réponse de la direction

Le rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées à bien l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue de rendre les opérations du PAM plus efficaces. Il rend également compte des mesures prises pour améliorer la fonction d'évaluation au PAM. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République kirghize (2008–2012) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) la performance des opérations et les résultats obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis **pour examen**.

c) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Niger (2007–2011) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2007 à 2011 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) la performance des opérations et les résultats obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de

pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis **pour examen**.

d) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Timor-Leste (2008-2012) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités pour la période allant de 2008 à 2012 et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires, et si son positionnement a été stratégique dans ce contexte; ii) la façon dont le PAM a fait des choix stratégiques par le passé; et iii) la performance des opérations et les résultats obtenus. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation aideront le bureau de pays à déterminer ses futures stratégies et à prendre des décisions appropriées concernant les opérations. Le rapport d'évaluation et la réponse de la direction sont soumis **pour examen**.

e) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations*

Ce document, qui est soumis **pour information**, est le troisième rapport annuel sur l'application des recommandations issues des évaluations à être présenté au Conseil (le précédent portait la cote WFP/EB.A/2010/7-F). Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce rapport couvre les recommandations issues des rapports d'évaluation présentés au Conseil entre 2008 et 2012.

Questions opérationnelles

8. *Programmes de pays*

Le programme de pays du PAM et le programme commun de pays ci-après sont soumis au Conseil comme suite à la demande expresse qu'ont adressée les gouvernements de l'Égypte et du Rwanda aux organismes membres du Comité exécutif concernant la présentation des descriptifs de programme de pays simultanément **pour examen et pour approbation**, à des fins d'harmonisation avec les processus de planification nationaux. Tous les organismes ont accepté cette requête. Il convient également de noter que le descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda suit le modèle établi pour l'initiative "Unis dans l'action".

- Programme de pays Égypte 200238 (2013–2017)
- Projet de programme commun de pays pour le Rwanda, 2013–2018

9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

a) Projets de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Côte d'Ivoire 200465
- Yémen 200451

b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République populaire démocratique de Corée 200532
- République démocratique du Congo 200540

10. **Questions d'organisation et de procédure**

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2013-2014*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2013–2014 est présentée **pour information**.

11. **Questions d'administration et de gestion**

a) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

Les organismes représentatifs du personnel prendront pour la deuxième fois la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

b) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012*

La Directrice exécutive présente au Conseil, **pour information**, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires. Ce rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, et de la valeur de l'assurance et du fret.

c) Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis **pour information**, offre une vue d'ensemble des achats de produits alimentaires, des tendances en la matière, de la conjoncture du marché, des faits saillants en matière d'achats et de la répartition du personnel chargé des achats.

d) Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures)*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document rendant compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2012. Ce document indique le nombre de fonctionnaires internationaux répartis par sexe, par pays et par région géographique, leur répartition selon les difficultés des conditions de travail et le lieu d'affectation, les prévisions concernant les départs à la retraite, la moyenne d'âge du personnel et les statistiques se rapportant aux administrateurs auxiliaires.

e) Rapport du PAM sur la sécurité*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce rapport, qui est soumis **pour information**, examine les questions de la sécurité sur le terrain, des atteintes à la sécurité concernant le personnel et les biens du PAM et le personnel de ses partenaires, de la gestion des risques touchant la sécurité et des capacités du PAM en matière de sécurité sur le terrain, et il offre une vue d'ensemble des activités de formation organisées par le PAM dans le domaine de la sécurité.

Le rapport contient aussi des renseignements qui étaient auparavant communiqués dans la note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité, ainsi que des données sur la participation du PAM aux coûts du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies au titre de la sécurité sur le terrain pour 2011-2012, et sur le Fonds d'urgence pour la sécurité. Les informations d'ordre budgétaire jusque-là communiquées dans la note d'information le sont désormais dans le Plan de gestion, présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire.

12. **Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration**

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2013 lui est soumis **pour approbation**.

13. **Questions diverses**

➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM*

Un rapport sur la visite conjointe au Myanmar des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM sera fourni au Conseil **pour information**.

➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Bureaux des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM*

Un rapport sur la réunion conjointe des Bureaux des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue à New York le 8 mai sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

14. **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.